

LES PROFESSIONNELS A VOTRE SERVICE

Directeur du C.I.A.S.	David CHAILLOT	02 40 98 63 92 directeur@ciasvarades.fr
Conseillère en insertion	Hélène GOISET	02 40 98 63 93 insertion@ciasvarades.fr
Agent d'accueil social	Françoise MARTIN	02 40 98 63 94 accueil@ciasvarades.fr
Coordonnatrice Enfance Jeunesse	Louise MORESVE	02 40 09 75 02 coordinateur@ciasvarades.fr
Animatrice R.A.M.	Émilie CHARBONNEAU	02 40 09 59 46 ram@ciasvarades.fr
Animatrice Secteur Jeunesse	Marion JOLYS	02 40 09 59 83 / 06 77 59 15 72 secteurjeunesse@ciasvarades.fr
Directrice Accueil de Loisirs	Aurélien HAMON	02 40 96 38 13 accueildeloisirs@ciasvarades.fr
Animatrices des accueils périscolaires	La Chapelle-Saint-Sauveur	Cécile MANCEAU 02 40 83 63 04 peri-lachapelle@ciasvarades.fr
	Montrelais	Béatrice GOUPILLE 02 40 98 51 63 peri-Montrelais@ciasvarades.fr
	La Rouxière	Océane DUBOIS Adrien HAIE 02 40 98 44 30 peri-larouxiere@ciasvarades.fr
	Varades	Yvette CHARBONNIER Nathalie DELASSUS Armelle HUET Anaïs SAUPIN 02 40 09 75 32 Peri-varades@ciasvarades.fr

IPNS — NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE — MAJ 01/2012

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Secteur de Varades : La Chapelle-Saint-Sauveur - Montrelais - La Rouxière - Varades

Le **C.I.A.S.** du secteur de Varades est un établissement public administratif intercommunal créé en 2007 par les communes de :

- ◆ La Chapelle-Saint-Sauveur,
- ◆ Montrelais,
- ◆ La Rouxière,
- ◆ Varades.

Il a pour mission d'animer une action générale de solidarité, de prévention et de développement social.

Au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants et des jeunes, des personnes seules et des familles, il s'organise autour de deux pôles d'activité :

- ◆ L'action sociale et la solidarité
- ◆ L'enfance jeunesse



Centre Intercommunal d'Action Sociale du Secteur de Varades (C.I.A.S.)
B.P. 60015 - 182, rue du Maréchal Foch
44370 VARADES

Téléphone : 02 40 98 63 94
Télécopie : 02 40 83 20 71
Messagerie : accueil@ciasvarades.fr
Site internet : www.ciasvarades.fr

L'Enfance Jeunesse

La **coordonnatrice enfance jeunesse** vous accueille à Varades, au 401 rue Pasteur, pour toute question relative à l'enfance et à la jeunesse :

- ◇ lors de sa permanence : le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- ◇ sur rendez-vous

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Un lieu d'informations et d'échanges pour les parents, leurs enfants de 0 à 10 ans et les assistantes maternelles agréées

Permanences sans rendez-vous : les lundi (14h-17h30), mardi (15h30-18h30), jeudi (14h-15h30, sauf 1^{er} jeudi du mois) et vendredi (9h-12h).

Permanences sur rendez-vous uniquement : le mardi (9h30-12h), le vendredi (14h-17h30) et le 1^{er} samedi du mois (8h30-12h).

Animations : espaces d'éveil.

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Des activités socio-éducatives pour les enfants de 3 à 11 ans, avant et après l'école :

Ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 7h30 à 9h00 et de 16h45 à 18h45 dans les écoles publiques.

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.)

- ◇ Des animations pour les enfants de 3 à 12 ans

Pendant les vacances scolaires (sauf Noël et quinze jours en août)

Ouvert de 9h00 à 17h00.

Possibilité de péricentre dès 7h30 et jusqu'à 17h30.

- ◇ La passerelle : pour les enfants de 9 ans à 11 ans

Quelques après-midi, lors des vacances scolaires

(sauf Noël et quinze jours en août) de 14h00 à 16h30.

- ◇ Des séjours de 2 à 5 jours pour les enfants de 6 à 18 ans

LE SERVICE JEUNESSE

- ◇ L'espace jeunes : pour les adolescents de 12 à 18 ans

Tous les mercredis et samedis et lors des vacances scolaires

(sauf Noël et quinze jours en août) de 14h00 à 18h00.

- ◇ L'animation d'un réseau baby-sitting

L'Action Sociale et les Solidarités

L'ACCUEIL SOCIAL

- ◇ Sans rendez-vous du lundi au jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.
- ◇ Sur rendez-vous les lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h avec la conseillère en insertion sociale et professionnelle.

LE SERVICE LOGEMENT

Enregistrement d'une demande de logement social

- ◇ Sur rendez-vous le jeudi de 14h à 17h

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET L'INFORMATION SUR LES DROITS

- ◇ emploi (orientation vers les institutions et associations)
- ◇ santé (Couverture Maladie Universelle, ...)
- ◇ justice (aide juridictionnelle, conciliateur)
- ◇ transport (plusieurs dispositifs)
- ◇ culture (coût réduit pour l'accès aux spectacles)
- ◇ surendettement (aide à la constitution du dossier)

LES AIDES SOCIALES

- ◇ Instruction des dossiers d'aide légale pour les personnes âgées ou handicapées
- ◇ Aides financières ponctuelles (sous conditions de ressources)
- ◇ Secours/Aide à la subsistance (sous conditions de ressources)
- ◇ Accès aux logements d'urgence
- ◇ Domiciliation des personnes sans domicile stable
- ◇ Etablissement des dossiers de téléassistance

LES AIDES MATÉRIELLES

Dans le cadre des démarches d'insertion sociale ou professionnelle :

- ◇ Point d'Accès Multimédia : téléphone, bureautique et internet
- ◇ Affranchissement du courrier, photocopies, fax